

PV | Délibération de jury d'admission aux formations de Médecine, Odontologie, Maïeutique et Masso-kinésithérapeute sur la base de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique | Étude de candidatures :

Licences Accès Santé (LAS)

Lundi 16 juin 2025 à 10h00 en

Salle du Conseil - Faculté d'Odontologie de Lyon

- Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.631-1 et suivants et R.631-1 et suivants ;
- Vu le code de la santé publique
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme de masseur-kinésithérapeute ;

Le jury détermine les notes seuils suivantes :

Pour les LAS 1 :

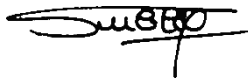
Filières	Admis avant choix à l'issue des épreuves du 1^{er} Groupe pour une note supérieure ou égale à :	Autorisés à se présenter aux épreuves du 2nd Groupe pour une note supérieure ou égale à :
Médecine	15,356/20	10/20
Maïeutique	17,910/20	10/20
Odontologie	18,149/20	10/20
Kinésithérapie	17,716/20	10/20

Pour les LAS 2 et LAS 3 :

Filières	Admis avant choix à l'issue des épreuves du 1^{er} Groupe pour une note supérieure ou égale à :	Autorisés à se présenter aux épreuves du 2nd Groupe pour une note supérieure ou égale à :
Médecine	15,494/20	11,500/20
Maïeutique	17,163/20	10/20
Odontologie	17,296/20	11,500/20
Kinésithérapie	17,170/20	10/20

Les Membres du Jury :

Président : Pr Jean-Christophe MAURIN	
Médecin général Pierre-Eric SCHWARTZBORD	
Mme Isabelle BONNIN	
Pr Virginie DESESTRET	
Pr Corinne DUPONT	
Pr Caroline FROMENT	
Mme Marion GIRER	
Pr Jonathan LOPEZ	
Pr Philippe PAPAREL	Doyen de la Faculté  Professeur P. PAPAREL 
Mme Myriam PERONNET	
Mme Madi AYODELE	

Pr Gilles RODE	
Pr Sabine ROMAN	
Dr Fabien SUBTIL	
Pr Cyril VILLAT	